



Commission des solidarités

4261 - Subventions aux associations pour la protection de l'enfance

Convention avec l'Association "Réagir France-Roumanie"

Rapport n° CP/2013/278

Service gestionnaire :

Service de protection de l'enfance

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le renouvellement de la convention de fonctionnement liant le Département et l'association ' Réagir France Roumanie '.

Suite à l'avis favorable du Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) du 20 septembre 2006 et conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 portant autorisation à l'association « Réagir France-Roumanie » d'un accueil sous forme de séjours de rupture à l'étranger pour mineurs et majeurs de moins de 21 ans, l'association a ouvert une structure expérimentale organisée sous forme de séjours de rupture à OCLAND en Roumanie.

Le siège social de l'association « Réagir France-Roumanie » se situe 1 place Henri Will à STRASBOURG.

L'objet du séjour de rupture consiste à prendre en charge, de manière temporaire, des jeunes désocialisés pour lesquels les établissements classiques d'accueil ont atteint leurs limites. Par les modalités d'accueil mises en œuvre, cette structure contribue depuis 6 ans à la diversification de l'offre de places sur le territoire en proposant pour ces jeunes une prise en charge adaptée. De ce fait, la structure répond à l'une des orientations du Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille 2012-2016 : « *Diversifier les modalités de prise en charge* ».

Par délibération du 4 juillet 2011, la Commission Permanente du Conseil Général a approuvé la prolongation jusqu'au 31 décembre 2012 de la convention de fonctionnement conclue le 16 octobre 2006.

La demande de renouvellement vise à la pérennisation de l'activité de l'association au-delà du 31 décembre 2012, pour une année.

I Bilan de fonctionnement de la structure

Entre octobre 2006 et décembre 2012, l'association Réagir France-Roumanie a mené son activité d'accueil à raison de deux sessions de 5 mois chaque année (à l'exception de la deuxième session 2011, d'une durée de 4 mois), soit 13 sessions au total.

Le séjour de rupture à OCLAND a ainsi accueilli 52 jeunes, âgés de 13 à 17 ans, et répartis de la manière suivante :

- 50 jeunes confiés au Président du Conseil Général du Bas-Rhin ;
- 2 jeunes en provenance du Haut-Rhin.

Des visites régulières du Service de Protection de l'Enfance sur place permettent de procéder à un bilan relatif à la qualité de la prise en charge, à l'intégration du lieu de vie et des jeunes dans le village et de mesurer les évolutions de la structure. La dernière visite a eu lieu du 22 au 25 mars 2011.

A l'issue de chaque session, des bilans systématiques sont réalisés pour chaque jeune avec leur référent du Service de Protection de l'Enfance. Aussi pouvons-nous constater que tous les jeunes ont effectué intégralement leur séjour en Roumanie malgré la longue durée de séjour hors de leur milieu familial ou social habituel. Les liens avec les détenteurs de l'autorité parentale ont été maintenus durant le séjour. La distance a permis aux jeunes une mise en question de leur situation et a favorisé l'émergence de projets d'insertion scolaire, professionnelle ou sociale.

La prise en charge individualisée proposée par l'équipe éducative a favorisé un nouveau positionnement des jeunes vis-à-vis des adultes. Elle a également permis de mettre en œuvre le projet du jeune sur la base de l'expérience vécue en Roumanie au travers des relations de confiance construites avec les adultes, de sa participation à la vie du village, et de son engagement dans des expériences de découverte des métiers.

Il ressort des 6 années d'exercice de l'association que, pour une majorité de jeunes, le travail éducatif sur leur projet personnel a pu être poursuivi dès leur retour en France sur la base des acquis obtenus au cours du séjour. Pour les autres, le séjour n'a pas été aussi bénéfique et nécessite un accompagnement éducatif axé sur les points de blocage faisant encore obstacle à l'élaboration du projet individualisé.

La présence et les liens réguliers des responsables de l'association auprès de la directrice et des salariés constituent une garantie pour l'encadrement des jeunes. De plus, la mise en place d'une supervision par une psychologue, l'engagement des éducateurs locaux dans une formation à la langue française et à la fonction éducative apportent un surcroît de qualité à la prise en charge proposée. Les contacts réguliers avec les autorités de la commune d'OCLAND participent également à la garantie de bon déroulement du séjour.

Le budget annuel de l'association est de 130 224 €. Un expert-comptable le vérifie, depuis son recrutement en 2010, avant sa validation par l'assemblée générale de l'association. Le prix de journée est fixé à 162,80 €.

Un décret, paru le 4 janvier 2013, définit les modalités de financement des lieux de vie et d'accueil et détaille la procédure de tarification ainsi que le contenu des prestations prises en compte. A ce titre, le prix de journée aujourd'hui fixé pour le séjour de rupture pourra être amené à évoluer au cours des prochains mois en application des nouvelles dispositions réglementaires.

II Propositions

Au regard de l'activité exercée par la structure depuis six années et des évolutions qualitatives apportées à l'encadrement des jeunes et à l'organisme gestionnaire, il est proposé un renouvellement de la convention du 16 octobre 2006 passée entre l'association Réagir France-Roumanie et le Département du Bas-Rhin jusqu'en décembre 2013.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

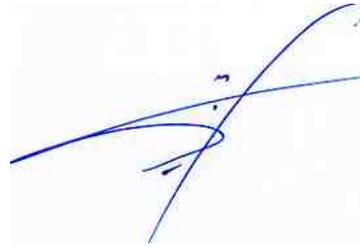
- approuve le renouvellement de la convention liant le Département et l'association Réagir France-Roumanie pour l'année 2013

- fixe à 162,80 € le montant de la prise en charge par jeune confié et par jour de présence effective.

Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer la convention de renouvellement.

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL